



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de région académique du numérique pour l'éducation

COMMENT ADHÉRER À L'ENT-ÉCOLE ?



3 grandes étapes pour adhérer à l'ENT-École



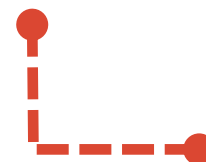
1. S'informer



2. Remplir le formulaire d'adhésion en ligne



3. Renvoyer la convention signée



À réception du titre de perception, déclencher le paiement

La suite du document décrit dans le détail chaque étape, pas à pas.

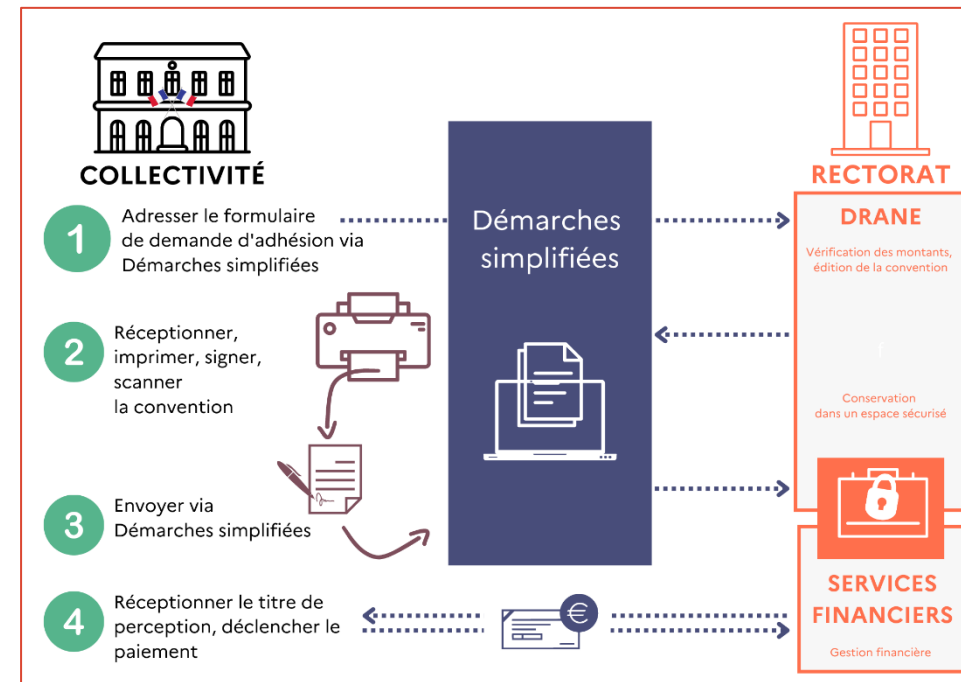
1. S'informer



Informations sur la démarche d'adhésion

- Toute demande d'adhésion se fait exclusivement via le formulaire d'adhésion en ligne sur « *Démarches-simplifiées* ».
- Ce formulaire permet aux collectivités de réaliser une demande d'adhésion à l'ENT-École pour l'année scolaire 2024-2025 **après concertation avec les équipes pédagogiques des écoles**. Un seul formulaire doit être complété par collectivité. Il doit inclure l'ensemble des écoles qui pourront bénéficier de l'ENT-École en 2024-2025. La demande d'adhésion est à effectuer annuellement.
- La campagne d'adhésion pour l'année scolaire 2024-2025 est ouverte **du 1 mai au 31 octobre 2025**.
- La convention signée par le représentant de la collectivité doit être transmise, en version numérique scannée, par la messagerie de la plateforme « *Démarches-simplifiées* », dans un délai maximum de **deux mois après la demande**.

Si ce délai n'est pas respecté, la demande est classée sans suite et l'accès à l'ENT fermé pour les écoles.



Infographie expliquant la démarche de conventionnement

1. S'informer



Informations requises pour la saisie du formulaire d'adhésion en ligne

- Identification du demandeur**
 - SIRET
 - Département
 - Nom et prénom du signataire de la convention
 - Numéro de téléphone de la collectivité
- Nombre d'écoles à inscrire pour le calcul du coût de l'adhésion pour l'année scolaire 2024-2025**
- Liste des écoles à inscrire**
- Identification facultative d'un ou deux référents-ville (personne qui gère les publications sur l'espace de la collectivité)**
 - Nom, prénom, adresse mail

1. IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE DE LA CONVENTION

Saisir le prénom et le NOM : (ex : Jean GARCIA) *

En qualité de *

Maire Président (E) Autre

Téléphone de contact de la collectivité *

2. LISTE DES ÉCOLES À INSCRIRE

A savoir

- Un seul formulaire doit être complété par collectivité. Il doit inclure le bénéficiaire de l'ENT-École en 2023-2024. Il est donc nécessaire d'au moins deux bénéficiaires de votre collectivité avant de compléter ce formulaire.
- Sur la base de votre demande d'adhésion, l'accès ouvre le site.

Sélection des écoles pour les communes : *

3. COÛT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Confirmation du coût de l'adhésion

Merci d'indiquer le nombre d'écoles sélectionnées et de confirmer le coût pour la collectivité.

Nombre d'écoles inscrites (pour le calcul du coût annuel) *

4. IDENTIFICATION DU RÉFÉRENT VILLE (FACULTATIF)

Rôle du référent ville

Le référent est un personnel de la collectivité. Il assure la gestion de l'espace de communication de la commune sur l'ENT-École, notamment la publication d'articles. Sa désignation est facultative. La collectivité peut en désigner jusqu'à deux. L'ENT peut donc être utilisé par les écoles sans que la commune utilise son espace de communication. Plus d'informations à propos des fonctionnalités de l'espace municipal : https://entgange.ac.toulouse.fr/ent/ent/entecole/entecole_municipal/

La collectivité souhaite désigner un référent ville *

Oui Non

5. ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ

La collectivité s'engage à transmettre la convention signée et à la déposer dans Démarches-simplifiées dans un délai de deux mois, à compter de la date de soumission de la demande d'adhésion. À défaut la demande d'adhésion à l'ENT-École sera classée sans suite et les accès seront fermés aux écoles. *

La collectivité est informée qu'elle devra s'acquitter du paiement de la contribution au coût de l'ENT-École dès réception du titre de perception (1er trimestre 2024). *

* Pour information, l'objet de la création indiquera "2023/2024 - Contribution des collectivités territoriales au coût de l'ENT-École selon la convention de partenariat du 06/06/2023 (inscription de X écoles soit X€1€ net)".

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/adhesion-entecole-ac-montpellier-2024-2025>

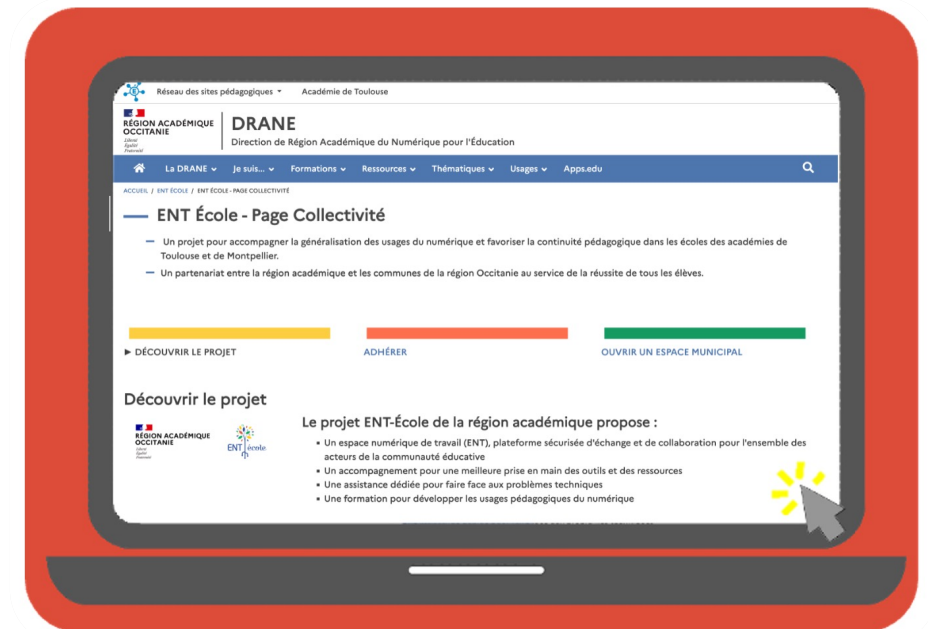
1. S'informer



Toutes les informations sur le site de la DRANE Montpellier

Vous retrouvez

- Une description du projet ENT-École
- Des explications pour comprendre le processus de conventionnement
- Ce tutoriel « pas-à-pas »
- Une foire aux questions (FAQ) pour répondre à la majorité des questions
- Une convention-type pour prendre connaissance des termes de la convention
- Le lien vers le formulaire d'adhésion



<https://www.ac-montpellier.fr/ent-ecole-espace-pour-les-communes-123874>

2. Remplir le formulaire d'adhésion en ligne



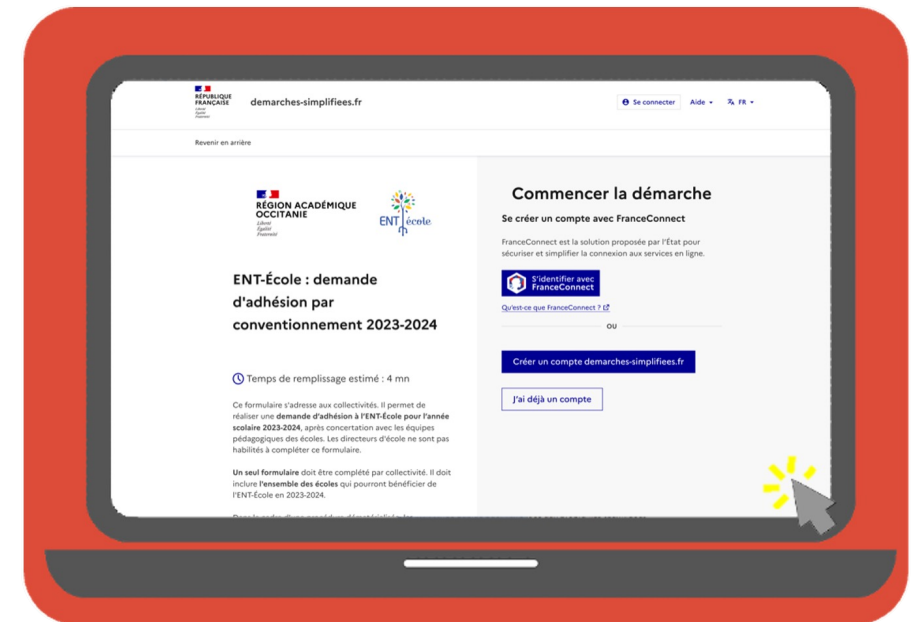
Rendez-vous sur la plateforme « Démarches-simplifiées.fr »

Etape 1

S'identifier avec FranceConnect ou avec les identifiants du compte « Démarches-simplifiées » de votre collectivité.

Vous pouvez aussi vous créer un compte.

Assurez-vous que l'adresse mail du compte permet d'identifier la collectivité.



<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/adhesion-entecole-ac-montpellier-2024-2025>

2. Remplir le formulaire d'adhésion en ligne



Etape 2

Commencer à remplir le formulaire en ligne

Identifier votre établissement en renseignant le numéro de SIRET de votre collectivité.

Votre dossier peut-être complété en plusieurs fois. Le brouillon s'enregistre automatiquement au fur et à mesure de votre saisie. Ainsi même si vous fermez la page, vous pourrez retrouver à tout moment votre dossier dans l'état exact dans lequel vous l'aviez laissé.

Identifier votre établissement

Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET à 14 chiffres

Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez [annuaire-entreprises.data.gouv.fr](https://entreprises.data.gouv.fr/) ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.

Valider

⌚ Temps de remplissage estimé : 4 mn

Ce formulaire s'adresse aux collectivités. Il permet de réaliser une demande d'adhésion à l'ENT-École pour l'année scolaire 2023-2024, après concertation avec les équipes pédagogiques des écoles. Les directeurs d'école ne sont pas habilités à compléter ce formulaire.

Un seul formulaire doit être complété par collectivité. Il doit inclure l'ensemble des écoles qui pourront bénéficier de l'ENT-École en 2023-2024.

Dans le cadre d'une procédure dématérialisée, les informations recueillies permettent au rectorat de pré-

1. IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE DE LA CONVENTION

Saisir le prénom et le NOM : (ex : Jean GARCIA) *

Saisir le prénom et le NOM : (ex : Jean GARCIA)

En qualité de *

MAIRE PRÉSIDENT (E) Autre

Téléphone de contact de la collectivité *

Téléphone de contact de la collectivité

Etape 3

Saisir les données d'identification du signataire de la convention

- Prénom NOM, avec le nom en lettres majuscules.
- Qualité : maire, président ou autre (précisez dans le champ texte)
- Numéro de téléphone de contact de la collectivité

2. Remplir le formulaire d'adhésion en ligne



Etape 4

Sélectionnez les écoles de votre collectivité qui pourront accéder à l'ENT-École

- Cliquez dans le cadre, puis saisissez au clavier les premières lettres du nom de la commune.
- Cliquez sur le nom de l'école dans la liste déroulante puis réitérez l'opération, si vous devez sélectionner plusieurs écoles.

2. LISTE DES ÉCOLES À INSCRIRE

À savoir

- Un seul formulaire doit être complété par collectivité. Il doit inclure l'ensemble des écoles qui pourront bénéficier de l'ENT-École en 2023-2024. Il est donc nécessaire d'avoir pris contact avec l'ensemble des directeurs(trices) de votre collectivité avant de compléter ce formulaire.
- Sur la base de cette demande d'adhésion, l'académie ouvre les accès à l'ENT pour les écoles.

Sélection des écoles pour les communes : *

Saisissez les premières lettres du nom de la commune dans la barre.
Vous pourrez alors sélectionner les écoles les unes après les autres.

3. COÛT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Confirmation du coût de l'adhésion

Merci d'indiquer le nombre d'écoles sélectionnées et de confirmer le coût pour la collectivité.

Nombre d'écoles inscrites (pour le calcul du coût annuel) *

Coût annuel pour la collectivité *

Etape 5

Confirmez le coût de l'adhésion à l'ENT-École pour l'année 2024-2025

- Dans la liste déroulante, sélectionnez le nombre d'écoles que vous avez inscrites précédemment.
- Dans la liste déroulante suivante, sélectionnez le seul montant proposé.

2. Remplir le formulaire d'adhésion en ligne



Etape 6

Identifiez un ou deux référents ville (facultatif)

- Référent 1 : Prénom NOM, mail du premier référent
- Référent 2 : Prénom NOM, mail du second référent

Le référent est un personnel de la collectivité. Il assure la gestion de l'espace de communication de la commune sur l'ENT-École, notamment la publication d'articles. Sa désignation est facultative.

L'ENT peut donc être utilisé par les écoles sans que la commune utilise son espace de communication.

- La collectivité s'engage à transmettre la convention signée et à la déposer dans Démarches-simplifiées dans un délai de deux mois, à compter de la date de soumission de la demande d'adhésion. À défaut la demande d'adhésion à l'ENT-École sera classée sans suite et les accès seront fermés aux écoles.*
- La collectivité est informée qu'elle devra s'acquitter du paiement de la contribution au coût de l'ENT-École dès réception du titre de perception (1er trimestre 2024).*

4. IDENTIFICATION DU RÉFÉRENT VILLE (FACULTATIF)

La collectivité souhaite désigner un référent ville *

Oui Non

Saisir le prénom et le NOM : (ex : Jean GARCIA) *

Ces informations permettant d'identifier nominativement le rédacteur de publication sur l'ENT.

Adresse de messagerie du référent ville *

Ne renseignez ce champ que si vous souhaitez désigner un référent ville. Vérifiez bien qu'il n'y ait pas d'erreur de saisie.

La collectivité souhaite désigner un second référent ville *

Oui Non

Etape 7

En cochant ces cases, vous vous engagez à :

- Faire signer la convention par le représentant de la collectivité et la transmettre en **version numérique scannée**, par la messagerie de la plateforme « *Démarches-simplifiées* », **dans un délai maximum de deux mois** après la demande.
Si ce délai n'est pas respecté, la demande est classée sans suite et l'accès à l'ENT fermé pour les écoles.
- Informer la collectivité qu'elle devra s'acquitter du paiement de la contribution au coût de l'ENT-École dès réception du titre de perception (1er trimestre 2025)

2. Remplir le formulaire d'adhésion en ligne

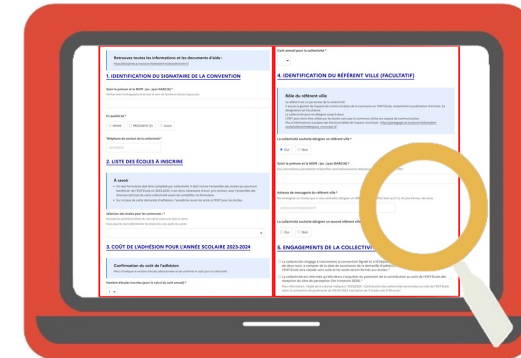


Etape 8

Vérifiez les informations renseignées avant de finaliser votre demande

En particulier :

- La correspondance des écoles sélectionnées dans la partie 2 avec le nombre d'écoles indiqué dans la partie 3
- L'orthographe du nom et du prénom du signataire



5. ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ

- La collectivité s'engage à transmettre la convention signée et à la déposer dans Démarches-simplifiées dans un délai de deux mois, à compter de la date de soumission de la demande d'adhésion. À défaut la demande d'adhésion à l'ENT-École sera classée sans suite et les accès seront fermés aux écoles.*
 - La collectivité est informée qu'elle devra s'acquitter du paiement de la contribution au coût de l'ENT-École dès réception du titre de perception (1er trimestre 2024).*
- Pour information, l'objet de la créance indiquera "2023/2024 - Contribution des collectivités territoriales au coût de l'ENT-École selon la convention de partenariat de XX-XX-2023. Inscription de X écoles soit X*45 euros".

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

Déposer le dossier

Etape 9

Validez votre demande d'adhésion

- Cliquez sur le bouton

Déposer le dossier

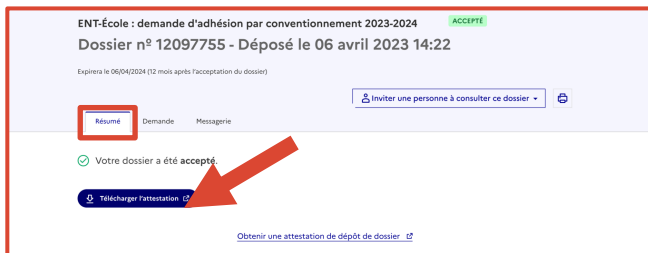
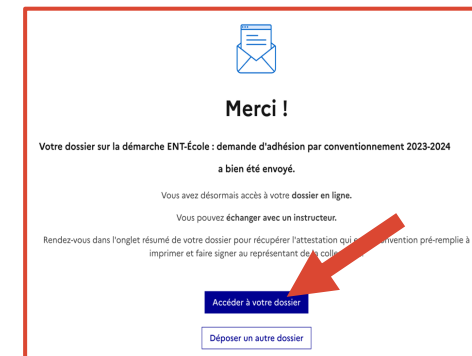
2. Remplir le formulaire d'adhésion en ligne



Etape 10

Récupérez la convention pré-remplie

L'écran de confirmation de l'envoi de votre demande vous permet d'accéder à votre dossier. Cliquez sur le bouton **Accéder à votre dossier**



Téléchargez et imprimez la convention

Cliquez sur le bouton **Télécharger l'attestation**. Si le bouton n'apparaît pas, attendez une minute et rafraîchissez votre page.

L'attestation est la convention pré-remplie qui s'affiche en .pdf dans une nouvelle fenêtre. Vous devez imprimer ce document, en utilisant le bouton  ou  en haut de l'écran.

Etape 11

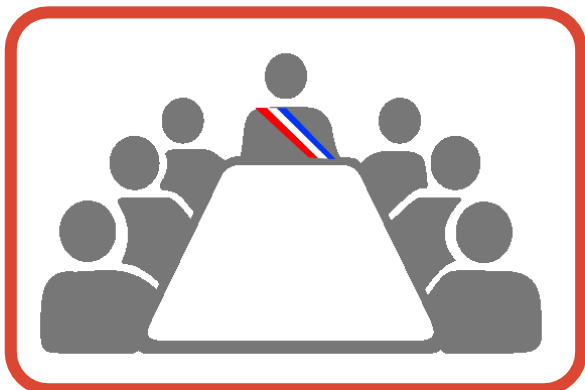
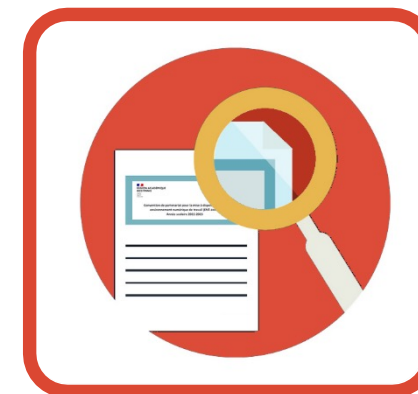
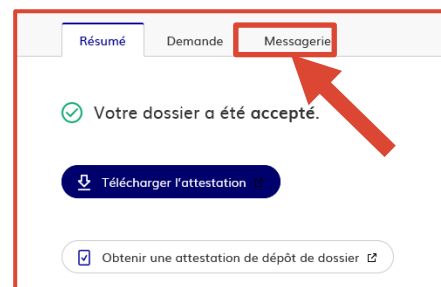
3. Renvoyer la convention signée



Etape 12

Vérifiez les informations contenues dans la convention

Si vous y trouvez des erreurs, vous devez retourner sur votre dossier traité dans « démarches-simplifiées » et utiliser l'onglet messagerie de votre dossier, pour nous en informer et demander la réouverture du formulaire pour pouvoir le modifier et ainsi générer une nouvelle convention. La première convention sera considérée comme caduque.



Etape 13

Faites signer la convention préremplie par le représentant de la collectivité.

3. Renvoyer la convention signée



Etape 14

Scannez la convention signée au format PDF



Résumé Demande **Messagerie**

✓ Votre dossier a été accepté.

Télécharger l'attestation

Obtenir une attestation de dépôt de dossier

Transmettez le fichier PDF de votre convention signée

Sur « Démarches simplifiées », dans vos dossiers traités, cliquez sur le dossier de votre demande.

Dans l'onglet « Messagerie », écrivez un message en joignant le fichier PDF, en pièce jointe

Etape 15

ENT-École : demande d'adhésion par conventionnement 2023-2024 ACCEPTÉ

Dossier n° 12097755 - Déposé le 06 avril 2023 14:22

Expire le 06/04/2024 (12 mois après l'acceptation du dossier)

Résumé Demande **Messagerie** Inviter une personne à consulter ce dossier

La messagerie vous permet de contacter l'instructeur en charge de votre dossier.

Vous devez ensuite :

- IMPRIMER la convention
- VERIFIER les informations fournies
- FAIRE SIGNER la convention par le représentant de la collectivité
- SCANNER et RETOURNER la convention en pièce jointe dans la messagerie interne de démarches simplifiées dans un délai maximum de deux mois après la demande. Si ce délai n'est pas respecté, la demande sera classée sans suite.

Bien cordialement,

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Message *

Ecrivez votre message ici

Choisir un fichier ou un fichier choisi

Envoyer le message

Déclencher le paiement à réception du titre de perception



Etape 1

Réception du titre de perception sur Chorus

- **Date** : Printemps 2025
- **Objet de la créance** : « 2024/2025 - Contribution des collectivités territoriales au coût de l'ENT-école selon la convention de partenariat du XX-XX-2024. »
- **Émetteur** : DGFIP Montpellier



Procéder au paiement

Etape 2